

## Testé pour vous...

### J'ai décidé de créer une entreprise



*A Uzerche, j'ai créé l'Atelier du décor avec un salarié en avril 2009. D'une part, je propose des conseils en plâtrerie peinture décoration dans mon showroom installé dans la vieille ville. D'autre part, et principalement pour les particuliers, je réponds aux propositions de travaux. Mon credo : proposer un travail de qualité pour un coût raisonnable. »*

Alexandre Goujon, 26 ans,  
plâtrier peintre décorateur



### Parmi nos références :

- nos derniers stagiaires sont désormais : brodeur, menuisier, électricien, plombier-chauffagiste, tailleur de pierres, fustier, artisan multiservices, coiffeuse, peintre, couturier, mécanicien auto, poseur balnéo, toilleteur canin, casseur auto, contrôleur technique, carreleur, esthéticienne, fleuriste, maçon, constructeur de maison, potier, tâpissier, ébéniste, maréchal-ferrant, facteur de pianos, styliste, boulanger bio, travaux publics...



### A lire aussi :

- Cifa, la formation à la création reprise d'entreprise.
- Accélérez votre réussite avec les formations du Centre d'excellence professionnelle (Cep)



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Corrèze

[www.cma-correze.fr](http://www.cma-correze.fr)



Service économique  
05 55 29 95 98



[economie@cma-correze.fr](mailto:economie@cma-correze.fr)



l'Europe  
**son**gage  
en Limousin

2

spi



# préparez votre installation

Stage de préparation à l'installation  
d'entreprise artisanale.



© 2009. Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze.

Pour l'artisan, son conjoint, ses salariés et apprentis.



## Le SPI : un stage incontournable pour préparer son l'installation



Pendant 5 journées, les créateurs et repreneurs d'entreprises préparent et affinent leur projet d'installation.

La loi n° 82-1091 du 23 décembre 1982 soumet le futur chef d'entreprise artisanale à l'obligation de suivre avec assiduité un stage de préparation à l'installation (SPI).

Aucun niveau initial n'est demandé pour suivre ce stage et un entretien individuel précède toujours l'entrée en formation.

La participation au coût de la formation est de 200 € par entreprise. Celle-ci peut être prise en charge partiellement (100 € en 2009) par la Chambre régionale de métiers.

Le Chef d'entreprise peut être dispensé de stage :  
\* s'il a suivi une formation à la gestion d'un niveau au moins égal à celui du stage,  
\* s'il a exercé pendant au moins 3 ans une activité professionnelle requérant un niveau de connaissance au moins équivalent à celui fourni par le stage.

## Des objectifs clairs



Le Spi est une formation d'une durée de 5 jours continus ou discontinus au cours de laquelle le créateur ou repreneur reçoit des informations d'ordre social, fiscal, comptable et juridique.



## Le stage permet :

- 1 de se positionner :**  
se projeter en tant que chef d'entreprise
- 2 de choisir sa structure juridique**  
Entreprise Individuelle, EURL, SNC, SARL, SA, SAS, SASU...
- 3 de vérifier la cohérence financière :**
  - plan de financement,
  - chiffre d'affaires prévisionnel,
  - compte de résultat prévisionnel,
  - évaluation du besoin en fonds de roulement
- 4 d'aborder l'environnement :**  
économique, politique, environnemental...
- 5 de vérifier le réalisme commercial :**  
approche commerciale, zone d'implantation, stratégie de communication...
- 6 d'aborder les questions fiscales & sociales :** impôts sur les revenus, impôt sur les sociétés...
- 7 de connaître les principales aides :**  
régionales, départementales, locales...

## L'assurance d'une formation de qualité



- + un projet complet à la clé**  
au cours de la formation, le candidat acquiert les outils nécessaires au montage de son propre projet et vérifie notamment la cohérence financière et commerciale de son projet.
- + des formateurs experts**  
les agents de développement économique de la Chambre de Métiers assurent l'essentiel de l'organisation et du déroulement du stage. Ils sont tous diplômés de niveau III ou II en gestion d'entreprise et bénéficient d'une solide expérience et d'un réseau de compétences développé.
- + des intervenants spécialisés**  
Délégué départemental du RSI (Régime social des indépendants), expert assurances, élus des organisations professionnelles...

## Places disponibles

14 stages environ sont organisés chaque année par la Chambre de métiers et de l'artisanat. Chacun des stages peut accueillir 25 porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise. Il convient donc de s'inscrire au plus tôt à la session choisie. A noter que les futurs chefs d'entreprise peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix (conjoint, auxiliaire familial...).